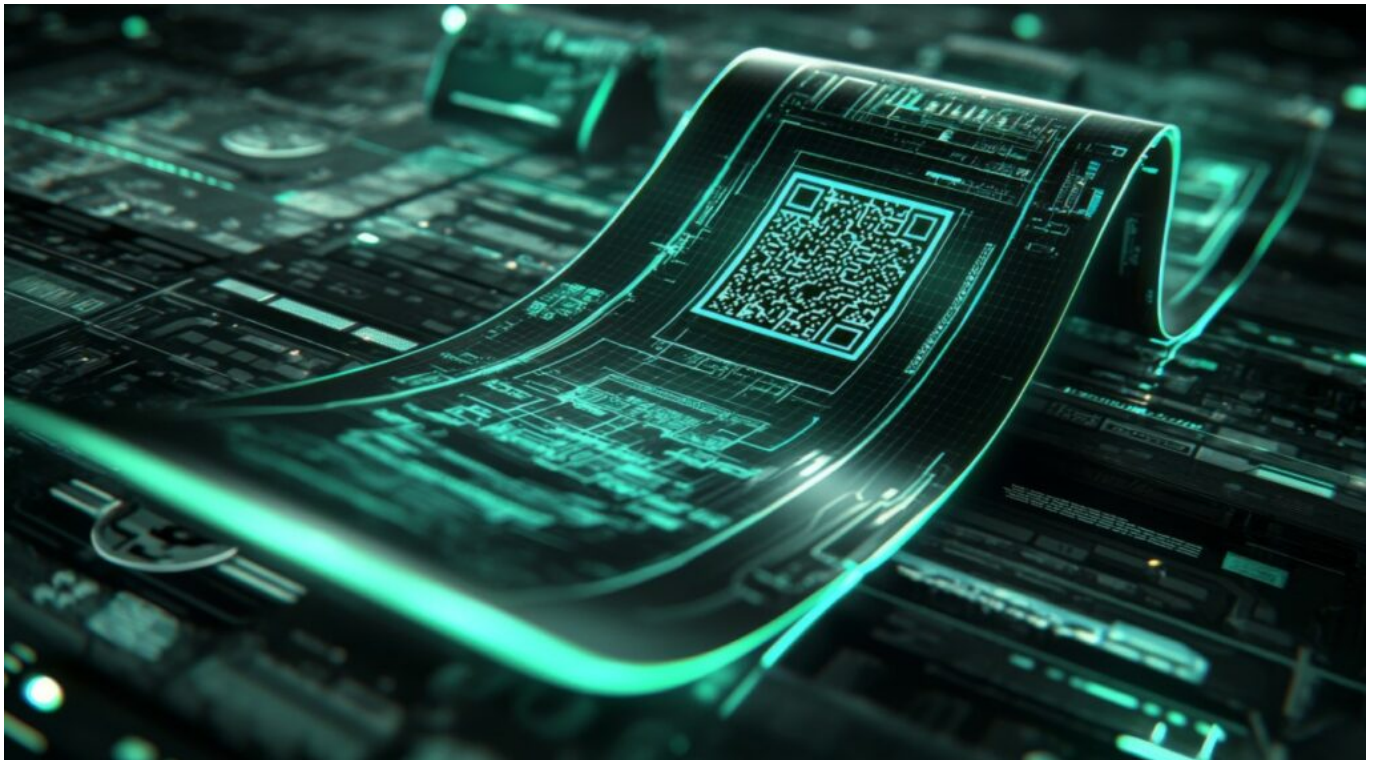


Ecrit par le 4 avril 2025

Facturation électronique obligatoire à partir de 2026



A ce jour, 60% des entreprises françaises se disent inquiètes des menaces qui pèsent sur l'intégrité des documents, contrats et identités numériques qu'elles manipulent au quotidien.

Dès 2026, la facturation électronique deviendra progressivement obligatoire pour toutes les entreprises en France. Ce tournant réglementaire va bien au-delà d'une simple mise en conformité. Il marque une avancée essentielle dans la digitalisation des processus administratifs et financiers des entreprises. Pourtant, une étude [Ipsos Digital](#) et [Yousign](#), plateforme européenne de signature électronique et de services de confiance digitale, révèle que 60% des entreprises françaises se disent inquiètes des menaces qui pèsent sur l'intégrité des documents, contrats et identités numériques qu'elles manipulent au quotidien.

Une réforme ambitieuse pour les entreprises françaises

La réforme de la facturation électronique, qui s'étalera entre 2026 et 2027, impose aux entreprises de faire transiter leurs factures par une Plateforme de dématérialisation partenaire (PDP) pour centraliser et sécuriser leurs échanges. L'objectif est triple : réduire les charges administratives, renforcer la lutte

Ecrit par le 4 avril 2025

contre la fraude fiscale et simplifier la gestion de la TVA.

Immatriculées par l'administration fiscale, les PDP devront assurer la transmission, la réception et le traitement des factures dans le respect de la réglementation en vigueur. Pour devenir PDP, les entreprises doivent répondre à plusieurs critères, notamment garantir l'authenticité, la lisibilité et l'intégrité des factures, ainsi que vérifier l'identité de leurs clients.

Pour cela, elles devront s'équiper de technologies performantes et certifiées, comme le cachet électronique qualifié et le KYB (Know your business), pour répondre aux attentes du régulateur et des entreprises.

Le cachet électronique qualifié : un nouvel outil au service de la conformité et de la performance

Pour accompagner les entreprises déjà immatriculées PDP sous réserve, ou souhaitant le devenir, Yousign lance son offre de cachet électronique qualifié. Conçu pour certifier de grands volumes de factures, le cachet électronique qualifié garantit leur authenticité et leur intégrité. Compatible avec les exigences des PDP, cet outil s'intègre facilement via une API dans les systèmes déjà en place, assurant ainsi une transition fluide et rapide.

« Avec le cachet électronique qualifié, nous répondons aux besoins des entreprises de facturation et des PDP en proposant une solution à la fois conforme, performante et adaptable, explique [Alban Sayag](#), PDG de Yousign. Cette technologie est essentielle pour permettre à nos clients et partenaires de s'adapter à la réforme sans alourdir leurs processus, tout en renforçant leur compétitivité. »

Ecrit par le 4 avril 2025



Yousign, acteur européen de référence dans la signature électronique, dévoile deux solutions : le cachet électronique qualifié, soit le plus haut niveau de cachet électronique sur eIDAS, conçue pour garantir l'intégrité et l'authenticité des factures électroniques et Yousign Verify, permettant de vérifier l'identité des utilisateurs en toute simplicité et sécurité.

Faciliter et sécuriser l'identification des clients pour les PDP

Ecrit par le 4 avril 2025

Dans le cadre de la réforme de la facturation électronique, les PDP ont donc l'obligation de vérifier l'identité de leurs clients avant de traiter leurs factures. Cette étape essentielle vise à renforcer la transparence et la sécurité des transactions, tout en luttant contre la fraude.

Concrètement, cela repose sur deux exigences clés :

- La vérification du numéro de Siren, qui permet de s'assurer de l'existence légale de l'entreprise et de son immatriculation.
- L'authentification fiable de l'utilisateur de la plateforme, afin de confirmer son identité et son rôle au sein de l'entreprise (représentant légal ou délégué).

Pour répondre à ces exigences, Yousign propose notamment Yousign Verify, une solution dédiée qui permet aux PDP d'effectuer ces contrôles de manière simple, rapide et sécurisée. Cet outil garantit une conformité optimale aux obligations réglementaires tout en offrant aux utilisateurs une expérience fluide et sans friction. En s'appuyant sur cette solution, les PDP peuvent ainsi renforcer la confiance de leurs clients et simplifier leur mise en conformité, sans complexifier leurs processus internes.

Concilier accélération digitale et confiance numérique

Ces deux solutions illustrent l'engagement de Yousign dans l'accompagnement des entreprises européennes dans leur transformation digitale. À l'heure où les enjeux de traçabilité, de conformité et de sécurité deviennent critiques, le cachet électronique qualifié et Yousign Verify représentent un levier stratégique pour assurer le succès de la réforme de la facturation électronique et accélérer la transition vers des pratiques administratives dématérialisées.

Guide pratique : 'Comprendre les comptes annuels'

Ecrit par le 4 avril 2025



Les Editions Gereso viennent de publier un livre de **Damien Péan** intitulé 'Comprendre les comptes annuels'. Il s'agit de la 6^e édition de ce guide pratique qui ambitionne d'être un outil de gestion d'entreprise pour les non-financiers.

Bilan, résultat, taux de rentabilité, besoin en fonds de roulement... Quel responsable ou manager n'a jamais été confronté à des données financières ?

Du business plan aux bilans et comptes de résultat, en passant par la gestion de la trésorerie, toute la vie de l'entreprise est dépendante de ces chiffres. À chacune de ces étapes, le manager se retrouve en première ligne, confronté à des éléments financiers qu'il doit comprendre et interpréter pour bien les présenter et ainsi prendre les meilleures décisions.

Mener une analyse financière pertinente

C'est à ces nombreuses questions que la 6^e édition du guide 'Comprendre les comptes annuels' ambitionne de répondre en proposant un outil de gestion d'entreprise pour non-financiers (Dirigeants, managers, cadres, responsables, actionnaires...).

Illustré de nombreux exemples, cet ouvrage décrypte toutes ces notions financières par une explication pratique à la portée de tous. Le guide, qui intègre le contexte de la crise sanitaire et du mouvement

Écrit par le 4 avril 2025

inflationniste qui a suivi l'invasion de l'Ukraine, évoque la manière de mener une analyse financière pertinente dans ces contextes.

« Quelles que soient les qualités du manager et ses intuitions, il devra, tôt ou tard, confronter ses idées et mesurer ses performances par des chiffres. »

Damien Péan, auteur de [Comprendre les comptes annuels](#)'

« Toute entreprise et tout organisme économique en général aspirent à assurer leur pérennité, voire leur développement, » explique l'auteur, [Damien Péan](#), titulaire d'un DESCF en comptabilité et finances.



Ce consultant et formateur qui intervient dans les domaines de la comptabilité, du contrôle de gestion, de la fiscalité et de l'analyse financière auprès d'un public d'étudiants et de professionnels d'entreprise poursuit : « c'est l'objectif de tout manager de guider son organisation à travers une offre commerciale et une stratégie pertinente, à la recherche d'efficacité. Mener à bien cette ambition va nécessiter, pour créer ou développer l'organisation, de formaliser son projet, d'avoir les bonnes idées, ainsi que le sens de la gestion et des relations humaines. Mais, quelles que soient les qualités du manager et ses intuitions, il

Ecrit par le 4 avril 2025

devra, tôt ou tard, confronter ses idées et mesurer ses performances par des chiffres ! Des termes flous pour tout non-initié commencent alors à faire leur apparition : bilan, résultat, taux de rentabilité, besoin en fonds de roulement, etc. Ces termes, ces chiffres peuvent sembler réservés à des comptables, des financiers. Après tout, comprendre et maîtriser ces chiffres n'est pas le métier du manager. Il a d'ores et déjà d'innombrables tâches annexes à exécuter et à gérer. Pourtant, toute la vie de l'entreprise est décrite par ces chiffres. »

L.G.

'[Comprendre les comptes annuels](#)' de [Damien Péan](#). [Editions Gereso](#). Nombre de pages : 361. **Format ouvrage en CM : 15.5 x 22. Livre papier : 27€. Version numérique : 18,99€.**

(Podcast) : le 'thriller économique' de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes enfin disponible



[Anatomie d'une bulle](#), la série de podcasts lancée début juillet par [la Compagnie nationale des](#)

Ecrit par le 4 avril 2025

commissaires aux comptes (CNCC) est désormais disponible dans son intégralité. Est-ce que les chiffres peuvent vraiment raconter une histoire palpitante ? Réponse sur Apple, Spotify et autre Deezer.

Le 4 juillet dernier, la CNCC (Compagnie nationale des commissaires aux comptes) a lancé le premier épisode de [Anatomie d'une bulle](#). Cette série de podcasts en 6 épisodes disponible sur Spotify, Deezer et Apple qui suit l'histoire de Sofiane, un auditeur légal enquêtant sur les comptes d'un domaine viticole. À travers cette série, la CNCC, qui a supervisé l'écriture du scénario pour assurer le plus grand réalisme possible, propose un mélange de suspense et d'analyse comptable, mettant en lumière les défis et les mystères auxquels peuvent être confrontés les auditeurs légaux.

Les chiffres peuvent-ils être palpitants ?

Est-ce que les chiffres peuvent vraiment raconter une histoire palpitante ? C'est l'ambition de cette série qui explore les aspects les plus intrigants de la comptabilité et de l'audit à travers une histoire familiale concrète. Avec ce récit, le podcast offre un regard différent sur le métier de commissaire aux comptes avec un thème universel qui parlera aux comptables, aux entreprises, aux étudiants et toute personne intéressée par la profession.

« L'écoute est une des valeurs fondamentales de la profession ».

Une fiction au service des commissaires aux comptes

Avec le format podcast, la CNCC ambitionne de toucher un public très large dont l'intérêt sera d'abord éveillé par ce thriller économique. L'occasion également de rappeler que pour la Compagnie nationale des commissaires aux comptes « auditeurs légaux et auditeurs de podcast partagent un nom en commun, et que l'écoute est une des valeurs fondamentales de la profession ».

Depuis 2020, la CNCC multiplie les actions de communication dans les médias et l'espace public vers deux cibles principales : les jeunes et les dirigeants d'entreprises. Après sa dernière campagne engagée [Devenir auditeur](#) et le partenariat avec Konbini [et l'humoriste Panayotis Pascot](#) pour 'pitcher' le métier d'auditeur légal auprès des jeunes.

Découvrez à présent tous les épisodes de la série disponible sur toutes les plateformes :

Apple Podcasts : <https://podcasts.apple.com/fr/podcast/anatomie-dune-bulle/id1755277039>

Spotify : <https://open.spotify.com/show/4s2SPHchcdlGfn1CHGCsQP>

Deezer : <https://www.deezer.com/fr/show/1001062512>

Ecrit par le 4 avril 2025



L.G.

Un tiers des entrepreneurs français craignent un contrôle fiscal lié à leur activité

Ecrit par le 4 avril 2025



Près de deux entrepreneurs sur trois ont déjà eu recours à des pratiques financières discutables. Des dépenses personnelles réglées avec les fonds de l'entreprise aux notes de frais gonflées, les mauvaises habitudes sont monnaie courante. Pourtant, la majorité des entrepreneurs français se disent bien informés sur ces aspects financiers. Alors, comment expliquer ce décalage entre la confiance affichée et les pratiques réelles ? Une étude menée par [l'organisme de données statistiques Flashs](#) pour [L-Expert-Comptable.com](#) auprès d'un panel de 1200 dirigeants d'entreprises et freelance, révèle ces pratiques et les disparités selon l'âge, le sexe et le statut professionnel.

« Si l'entrepreneuriat est souvent associé à l'audace et à l'innovation, la gestion financière en est un pilier souvent méconnu, explique [Léa Paolacci](#), responsable d'étude et co-fondatrice de Flashs. Une [étude](#) menée par l'organisme de données statistiques Flashs pour L-Expert-Comptable.com lève le voile sur les pratiques financières de 1 200 entrepreneurs français, révélant une réalité contrastée entre confiance en soi et lacunes potentielles. Bien que la majorité se dise bien informée sur les aspects financiers, certaines pratiques interrogent, notamment en ce qui concerne l'utilisation des fonds de l'entreprise et le recours à l'expertise comptable. Cette étude met en lumière un paradoxe : une confiance affirmée, mais des actions parfois en décalage avec une gestion financière rigoureuse. »

La confiance des entrepreneurs en leur expertise

Une large majorité d'entrepreneurs affirment avoir de bonnes connaissances en gestion financière.

Ecrit par le 4 avril 2025

- 86% des entrepreneurs interrogés estiment avoir de bonnes connaissances en matière de gestion financière. Parmi eux, 30% se considèrent même 'experts'.
- Cette assurance est particulièrement marquée chez les chefs d'entreprise (37%).
- Les jeunes entrepreneurs (18-24 ans) affichent également une plus grande confiance en leurs compétences (42%) que leurs aînés.

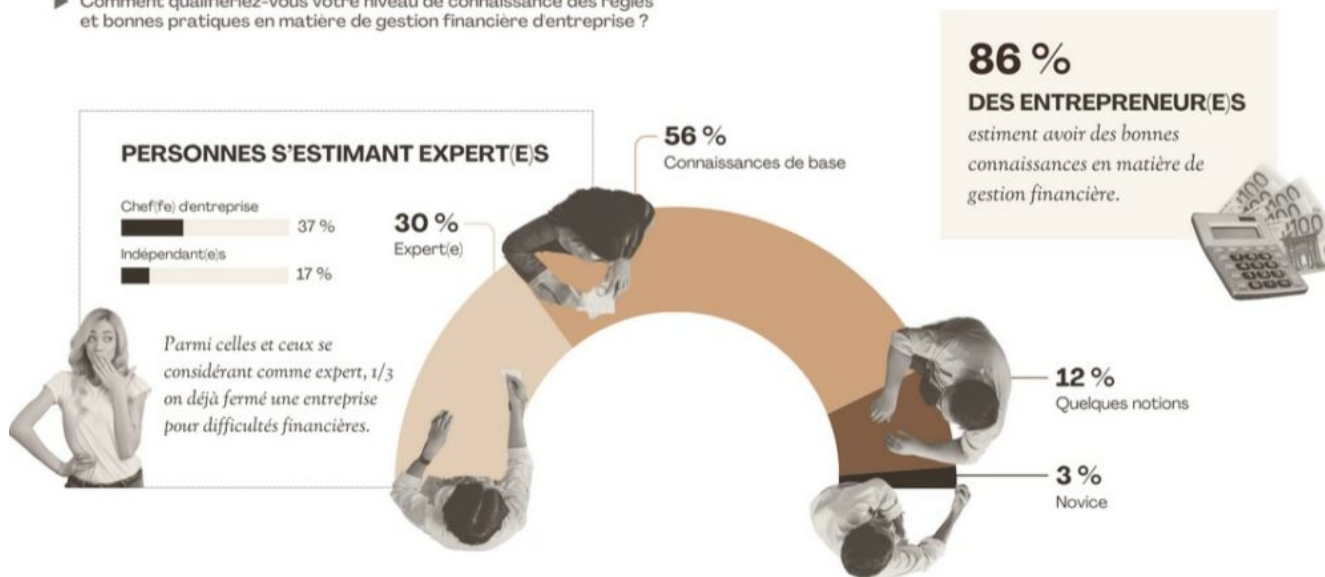
Des sources d'information contrastées

L'expérience façonne les choix des sources d'information des entrepreneurs.

- 45% des entrepreneurs expérimentés privilégient les conseils de professionnels, alors que 33% des débutants se tournent davantage vers internet et les réseaux sociaux.
- Cette dichotomie met en lumière l'importance cruciale d'un accès à des informations financières fiables et adaptées à chaque étape du parcours entrepreneurial.

Niveau d'expertise en gestion financière

► Comment qualifieriez-vous votre niveau de connaissance des règles et bonnes pratiques en matière de gestion financière d'entreprise ?



Des pratiques financières à encadrer

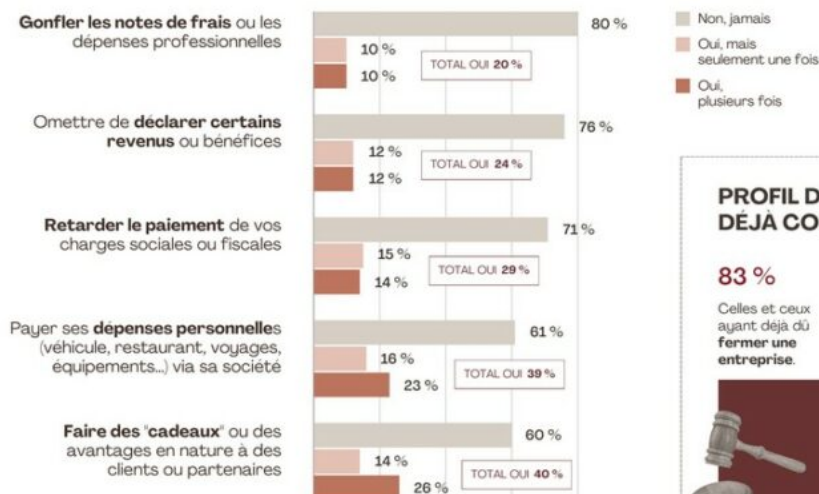
Les dérives financières sont courantes et concernent près de 2/3 des entrepreneurs.

Ecrit par le 4 avril 2025

- 62% des entrepreneurs ont déjà adopté des pratiques financières discutables. Parmi elles, l'octroi de cadeaux en nature à des clients ou partenaires (40%), l'utilisation des fonds de l'entreprise pour des dépenses personnelles (39%) ou l'omission de déclarer certains revenus (24%) sont monnaie courante.
- Ces pratiques sont plus fréquentes chez les hommes (67%), les chefs d'entreprise (70%) et les entrepreneurs les plus expérimentés (61%).
- Paradoxalement, 69% de ceux se déclarant 'experts' en gestion financière sont les plus enclins à adopter ces pratiques.

Des pratiques financières douteuses

► Vous est-il déjà arrivé de :



62 %

DES RÉPONDANT(E)S

ont déjà commis au moins une de ces actions.

PROFIL DES PERSONNES AYANT DÉJÀ COMMIS CE GENRE D'ACTION

83 %

Celles et ceux ayant déjà dû fermer une entreprise.

69 %

Les personnes se disant 'expert' en matière de gestion financière.

69 %

Les personnes ayant les plus hauts revenus.

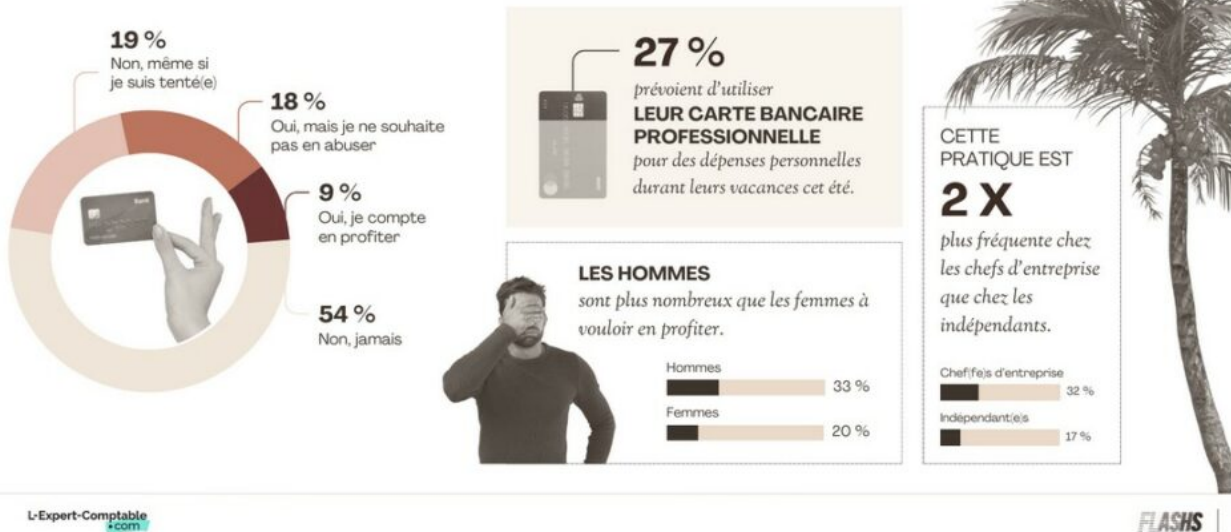
Des futures vacances aux frais de l'entreprise pour un quart des entrepreneurs

- 27% des entrepreneurs envisagent d'utiliser leur carte bancaire professionnelle pour leurs dépenses personnelles pendant les vacances d'été. Une pratique plus courante chez les hommes (33%) et les chefs d'entreprise (32%).
- Par ailleurs, 19% des répondant(e)s se disent 'tentés' d'utiliser leur carte bancaire professionnelle à cette fin.

Ecrit par le 4 avril 2025

En juillet, fais ce qu'il te plaît ?

► Envisagez-vous d'utiliser votre carte bancaire professionnelle pour couvrir certaines dépenses personnelles pendant ces vacances d'été ?



Le contrôle fiscal, une source d'inquiétude

Le spectre du contrôle fiscal redouté par de nombreux entrepreneurs.

- 32% des entrepreneurs redoutent un contrôle fiscal, en particulier les dirigeants d'entreprise (36%) et les jeunes (49%). Cette inquiétude est également renforcée chez ceux ayant déjà eu recours à des pratiques financières discutables (42%).
- Face à cette inquiétude, un besoin en formation se fait sentir. En effet, 37% réclament davantage de formations et du conseil sur les bonnes pratiques financières.

Ecrit par le 4 avril 2025

Contrôle fiscal, une source d'inquiétude ?

► En cas de contrôle fiscal lié à votre activité, quel serait votre niveau d'inquiétude ?

L-Expert-Comptable
+com

FLASHS |

Micro-entrepreneur : un statut pratique aux frontières encore ambiguës

Bien qu'une grande majorité des entrepreneurs connaissent les limites de leur statut, une grande disparité existe selon l'âge.

- Si 76% des micro-entrepreneurs connaissent les limites de leur statut, seulement 64% des jeunes (18-24 ans) déclarent être bien informés, contre 80% pour les plus de 35 ans. Ce point souligne la complexité du système et la nécessité d'un accompagnement personnalisé pour aider les entrepreneurs, notamment les jeunes, dans leurs choix tout au long de leur carrière.
- Par ailleurs, le coût perçu lors d'un changement de statut juridique reste un frein majeur, même pour les entrepreneurs bien informés (40%).

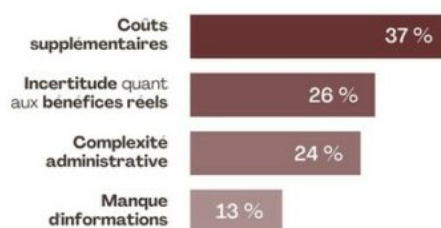
Ecrit par le 4 avril 2025

La micro-entreprise, un statut particulier

- Connaissez-vous les limites de la micro-entreprise en termes de gestion financière et des avantages potentiels d'un changement de statut juridique ?
Aux micro-entreprises



- Selon vous, quel serait votre principal frein à un éventuel passage de la micro-entreprise à la société ?
Aux micro-entreprises



LES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES
sont le principal frein à un éventuel changement de statut juridique.



L.G.

77% des indépendants ont une trésorerie qui dort sur un compte courant

Ecrit par le 4 avril 2025



Pourtant, 93 % des ‘freelances’ seraient prêts à faire travailler leur trésorerie. Deux indépendants sur 3 avouent être inquiets pour leur retraite, mais seulement 49% ont mis en place un plan d’épargne pour leurs vieux jours. Seuls 41% des indépendants savent que leur petite entreprise peut cotiser pour leur retraite. Plus de 49% des indépendants disent ne pas être du tout conseillés par leur comptable.

« Comment est gérée la trésorerie des indépendants ? » C’est la question sur laquelle s’est penché [Yomoni](#), leader de la gestion d’épargne en ligne, en interrogeant 1 002 personnes exerçant une activité économique avec un statut de travailleurs indépendants : professions libérales réglementées ou non réglementées, freelances, auto-entrepreneurs, micro-entrepreneurs.

« **Touchez pas au grisbi !** »

La trésorerie des indépendants porte bien son nom et semble bien cachée... En effet, pour plus de 77 % des travailleurs indépendants, la trésorerie reste tranquillement sur un compte courant. Une somme qui ne rapporte donc rien et fait même perdre de l’argent chaque mois compte tenu de l’inflation. La seule vertu à cette action serait donc simplement de “rassurer” les professionnels.

Pour 31 % des indépendants, la question ne se pose pas puisqu’ils déclarent ne pas avoir d’argent de côté disponible. A la troisième place du classement, 26 % utilisent un peu de leur trésorerie pour investir et développer leur activité.

Ecrit par le 4 avril 2025

En tant qu'indépendant(e), que faites-vous de votre trésorerie ?		
Classement	Réponses	Pourcentages
N°1	Je n'en fais rien et la laisse sur mon compte courant	77 %
N°2	Je n'ai pas de trésorerie	31 %
N°3	Je l'investis pour développer mon entreprise	26 %
N°4	Je l'investis en comptes courants rémunérés	18 %
N°5	Je l'investis en immobilier (SCPI, OPCI, Locatif...)	9 %
N°6	Ne se prononce pas	4 %
N°7	Je l'investis en bourse et cryptomonnaies	1 %
N°8	Je l'investis en actifs non cotés (Startups, Alternatifs)	1 %

93% d'indépendants prêts à faire travailler leur trésorerie, mais...

Pourtant, plus de 71% des indépendants aimeraient bien faire fructifier leur trésorerie mais ignorent totalement comment procéder. Qui plus est, 22% déclarent vouloir le faire « absolument », démontrant ainsi une forte volonté d'utiliser cet argent de façon plus active.

En tant qu'indépendant(e), aimeriez-vous faire fructifier votre trésorerie ?	
Réponses	Pourcentages
Oui mais j'ignore comment faire	71 %
Oui absolument	22 %
Non	2 %
Ne se prononce pas	5 %

Mais avec beaucoup d'appréhension !

Parmi toutes les raisons qui peuvent empêcher les indépendants d'utiliser une partie de leur trésorerie, c'est la peur de perdre une partie ou la totalité de cette somme qui arrive en tête pour plus de 62% d'entre eux.

Il existe également un manque de confiance dans les solutions d'investissement proposées pour 17% des personnes interrogées.

Enfin, 12% manquent cruellement de connaissances financières et avouent ne pas savoir qu'il existe des solutions de placement de trésorerie.

Ecrit par le 4 avril 2025

Qu'est-ce qui vous freine le plus dans le fait de toucher à votre trésorerie ?	
Réponses	Pourcentages
La crainte de perdre une partie ou la totalité des sommes placées	62 %
Le manque de confiance dans les solutions proposées	17 %
Je ne sais pas qu'il existe des solutions de placement de trésorerie	12 %
De ne pas pouvoir effectuer des retraits à tout moment	8 %
Ne se prononce pas	1 %

2 indépendants sur 3 inquiets pour leur retraite

Les personnes qui exercent une activité professionnelle à leur compte, ne semblent pas du tout voir leur fin de carrière en rose...

Ainsi, à la question « En tant qu'indépendant(e), quel est votre sentiment pour votre retraite ? », près de 25% répondent être « inquiets » et 41% « très inquiets » !

Seulement 11% se déclarent « très confiants » et 21% « moyennement ».

Une vision de l'avenir peu rassurante dans l'ensemble mais qui n'est pas prise à bras le corps par les indépendants.

En tant qu'indépendant(e), quel est votre sentiment pour votre retraite ?	
Réponses	Pourcentages
Je suis très confiant(e)	11 %
Je suis moyennement confiant(e)	21 %
Je suis inquiet(e)	25 %
Je suis très inquiet(e)	41 %
Ne se prononce pas	2 %

Une retraite très floue...

Soucieux ou pas de leur fin de carrière, seulement 49% des indépendants ont mis en place un plan d'épargne retraite. Et si 43% ne l'ont pas fait, 8% ignorent même si c'est le cas ou pas...

Cette question semble donc diviser les travailleurs indépendants qui manquent de vision sur le long terme et qui préparent mal leurs vieux jours.

En tant qu'indépendant(e), avez-vous un plan d'épargne retraite ?	
Réponses	Pourcentages
Oui	49 %
Non	43 %
Je ne sais pas	8 %

Ecrit par le 4 avril 2025

Le manque de connaissance sur les dispositifs liés à la retraite paraît évident lorsque seulement 41% des indépendants avouent savoir que leur petite entreprise peut cotiser pour leur retraite. 6% savent que cela existe mais n'ont pas encore effectué de démarches dans ce sens. De l'autre côté, 32% ignoraient que leur société était en mesure d'assurer ces cotisations et sont désireux de se renseigner et 14% ne sont pas intéressés par ces questions.

Selon vous, en tant qu'indépendant(e), votre entreprise peut-elle cotiser pour votre retraite ?	
Réponses	Pourcentages
Oui et je suis déjà équipé(e)	41 %
Oui mais je n'ai pas franchi le pas	6 %
Non et ça ne m'intéresse pas	14 %
Non mais je vais me renseigner	32 %
Ne se prononce pas	7 %

En manque de conseils ?

Afin de mieux gérer leur trésorerie et leurs comptes de façon plus générale, les indépendants ne sont pas tous logés à la même enseigne côté comptabilité.

En effet, seulement 9 % se disent très bien conseillés par leur comptable ou expert-comptable.

14 % sont plus mitigés et considèrent être moins bien aiguillés.

Plus problématique, 49 % avouent ne pas être du tout conseillés par un professionnel de la comptabilité et 28 % effectuent eux-mêmes cette tâche.

En tant qu'indépendant(e), disposez-vous des conseils d'un comptable ou expert-comptable ?	
Réponses	Pourcentages
Oui, je suis très bien conseillé(e)	9 %
Oui, mais je suis moyennement bien conseillé(e)	14 %
Oui, mais je ne suis pas du tout conseillé(e)	49 %
Non, j'effectue moi-même ma comptabilité	28 %

« Laissez sur un compte bancaire, votre argent perd de sa valeur..., explique Sébastien d'Ornano président de Yomoni. Quand notre compte-titres en profil dynamique a rapporté en moyenne 7,7% par an, depuis son lancement en 2016, soit un peu plus de 77 % de performance cumulée.** C'est une différence considérable. Avec Yomoni Pro, nous proposons l'une des offres les plus complètes du marché pour répondre aux besoins d'accompagnement patrimonial des indépendants et à leurs aspirations financières. »

Ecrit par le 4 avril 2025

Avignon : Aubanel renouvelle son partenariat avec l'Ordre des experts-comptables



Pour la sixième année consécutive, à l'initiative du [Greta-CFA Vaucluse](#), le lycée [Théodore Aubanel](#) a organisé une rencontre entre ses étudiants et les professionnels de la gestion comptabilité. A cette occasion, la convention de partenariat entre l'établissement et l'[Ordre des experts-comptables](#) a été renouvelée.

Ce jeudi 15 juin, les étudiants et apprentis du lycée [Théodore Aubanel](#) étaient invités à assister au renouvellement de la convention de partenariat entre l'établissement et l'[Ordre des experts-comptables](#). Les objectifs de ce partenariat sont notamment d'élargir les cabinets susceptibles de recruter des apprentis (BTS, DCG et DSCG), d'enrichir les structures d'accueil de stage et de développer les collaborations permettant d'approfondir les connaissances des étudiants sur le monde de l'entreprise.

[Nicolas Férand](#), président du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables (CROEC) de PACA et signataire de la convention, a profité de cette rencontre pour prodiguer quelques conseils aux étudiants

Ecrit par le 4 avril 2025

« d'un des meilleurs centres de formation de la région ». « La première des choses est d'être curieux. Vous pourrez toujours réutiliser vos connaissances sur d'autres dossiers » a-t-il expliqué avant d'évoquer l'évolution de la profession à laquelle les étudiants seront bientôt confrontés : [la réforme de la facture électronique](#).

D'élève à professionnel : la boucle est bouclée

La soirée a également permis le témoignage d'anciens élèves du lycée pour lesquels « c'est toujours un plaisir de revenir à Aubanel ». Plusieurs d'entre eux ont souligné la qualité de la formation proposée malgré sa difficulté : « il faut s'accrocher, mais ne lâchez pas, le travail paye toujours ». Pour rappel, l'établissement propose : un BTS comptabilité et gestion, un diplôme de comptable et de gestion (DCG) et un diplôme supérieur de comptabilité et gestion (DSCG). Chaque année, près de 150 apprentis sont formés en comptabilité, de Bac +2 à Bac +5.

La soirée s'est clôturée par un moment de rencontre convivial entre professionnels, partenaires du [Greta-CFA Vaucluse](#) et étudiants. Au cours de ce « speed meeting », anciens et actuels élèves de l'établissement ont pu échanger sous le regard de leurs professeurs, pour lesquels le travail semble accompli : « nos anciens élèves sont venus aujourd'hui en tant que professionnels et cherchent à recruter nos étudiants. La boucle est bouclée ».

Aubanel for Business : convention de partenariat avec l'Ordre des Experts Comptables

Ecrit par le 4 avril 2025



Lors d'une cérémonie regroupant l'[Ordre des Experts-Comptables](#), le [Greta-CFA Vaucluse](#), les professeurs, étudiants et apprentis, une convention de partenariat a été signée entre le [lycée Théodore Aubanel](#) et l'[Ordre des Experts Comptables du conseil régional de Marseille Provence-Alpes-Côte d'Azur](#), jeudi 16 juin.

La cérémonie s'est tenue le 16 juin au [lycée Théodore Aubanel](#). A cette occasion, les étudiants et les apprentis, actuels et anciens, étaient invités à assister à la signature de la convention de partenariat entre le lycée et l'[Ordre des Experts Comptables du conseil régional de Marseille Provence-Alpes-Côte d'Azur](#).

Les objectifs de cette convention de partenariat sont d'élargir les cabinets susceptibles de recruter des apprentis (BTS, DCG et DSCG), d'enrichir les lieux de stage, de développer les conférences destinées à informer les étudiants sur l'évolution des pratiques professionnelles dans les métiers de la comptabilité et de développer la collaboration dans l'organisation et l'animation des manifestations destinées à

Ecrit par le 4 avril 2025

approfondir les connaissances des étudiants du monde de l'entreprise.

La soirée a commencé avec un discours de [Jean-Marc Mielle](#), directeur délégué à la formation professionnelle et technologique, qui a tenu à rappeler quelques chiffres concernant les formations en comptabilité et gestion proposées par Aubanel for Business. Le lycée propose trois formations : un BTS comptabilité et gestion, un diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et un diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG). Chaque année, 175 étudiants sont formés, dont 150 apprentis en comptabilité, de Bac +2 à Bac +5. Également, le lycée Théodore Aubanel, c'est : 5 500 dossiers déposés sur la plateforme Parcoursup, dont 1 500 pour des formations en comptabilité et gestion.

[Christophe Michel](#), proviseur du lycée Théodore Aubanel, Jérôme Genton, représentant l'Ordre des Experts Comptables Marseille PACA et [Catherine Deman](#), présidente du [Greta-CFA Vaucluse](#), ont ensuite pris la parole pour s'exprimer et saluer la collaboration, avant de signer la convention de partenariat.

La soirée s'est poursuivie avec les témoignages d'anciens apprentis aux parcours différents et uniques. Des parcours salués par Jean-Marc Mielle qui a exprimé sa fierté concernant cette diversité. S'en est suivie un moment de rencontre et d'échange entre les étudiants et les experts comptables. Enfin, la soirée s'est achevée par un concert des [Bluesy Buddies](#).

Ecrit par le 4 avril 2025



Notes de frais : seul 1 employé sur 3 ne commettrait jamais de fraude

Ecrit par le 4 avril 2025



SAP Concur, référence mondiale en matière de solutions intégrées de gestion des frais et déplacements professionnels, vient de dévoiler une étude sur la fraude aux notes de frais et la non-conformité. Seul un employé sur trois ne commettrait jamais de fraude.

Selon une nouvelle enquête de SAP Concur, les PME européennes pourraient perdre jusqu'à 13 709 € par an à cause de la fraude. Le rapport 'Le coût caché de la fraude aux notes de frais et de la non-conformité'* examine de plus près le sujet de la fraude aux notes de frais, l'attitude des employés à son égard et la manière dont les entreprises s'attaquent au problème, avec des outils numériques dédiés.

L'ajustement des notes de frais peut englober un large éventail de comportements : de la falsification délibérée des reçus à la demande d'un 'petit extra' en guise de compensation pour un long week-end de voyage d'affaires. Ainsi, l'étude révèle que la moitié des employés français (50 % des répondants) pensent qu'il est acceptable de soumettre sciemment une fausse note de frais d'un montant moyen de 115€.

S'il est important de comprendre que la majorité des demandes de remboursement incorrectes ne sont pas intentionnelles, il est également important d'examiner et de comprendre les facteurs qui rendent la fraude délibérée plus probable - et ceux-ci sont souvent liés à la sensibilisation et à la satisfaction des employés.

Selon l'enquête :

Ecrit par le 4 avril 2025

- Il existe un manque généralisé de compréhension des activités frauduleuses et de leurs implications pour les employés et l'entreprise. Par exemple, 27% des employés ont arrondi leurs frais kilométriques et 18% envisagent de le faire. En outre, 32% ont comptabilisé des dépenses privées de restauration et 18 % envisagent de le faire.
- Il est inquiétant de constater que la moitié (50%) des employés pensent qu'il est parfaitement acceptable de faire des dépenses excessives ou de ne pas respecter les politiques de l'entreprise en matière de dépenses annuelles. Si toutes ces personnes agissent en fonction de ces attitudes, une entreprise de 250 personnes qui soumettent des notes de frais pourrait potentiellement subir une perte annuelle de 13 709€.
- De nombreux employés citent l'équité comme raison de leur attitude tolérante à l'égard de la tricherie : qu'il s'agisse d'obtenir une petite compensation supplémentaire pour les heures supplémentaires non rémunérées (15%), pour les dépenses privées liées au travail à domicile (19%) ou pour le temps passé en déplacement professionnel (19%).

« Il ressort clairement de nos recherches que la fraude en matière de frais professionnels est si courante, et souvent à si petite échelle, que certains employés ne la considèrent même pas comme un problème, explique Pierre-Emmanuel Tetaz, EMEA SVP & General Manager au sein de SAP Concur. Pour certains employés - des juniors aux dirigeants - il n'y a pas de problème à présenter des notes de frais incorrectes, et ils se considèrent souvent comme totalement justifiés de le faire. Mais pour les entreprises, cela peut être un problème - et cela va au-delà des pertes de profits. Les équipes chargées des voyages et des finances peuvent passer de nombreuses heures à vérifier et à enquêter sur les notes de frais, et il existe toujours un risque de non-conformité et ses conséquences potentielles. Des outils comme notre nouveau 'Concur Detect by Oversight', qui utilise l'intelligence artificielle (IA), aident à alléger ce fardeau. L'IA permet d'automatiser certaines des tâches les plus laborieuses, d'identifier des modèles et de prendre des décisions fondées sur des données. Les entreprises ont ainsi plus de temps à consacrer à la formation des employés sur la politique de remboursement des frais de déplacement et d'hébergement et sur les risques de non-conformité, ainsi qu'à l'adaptation des politiques. »

L'IA pour lutter contre la fraude ?

Alors que les entreprises se tournent vers l'avenir, les dirigeants commerciaux et financiers commencent à voir comment les solutions basées sur l'IA les aideront à mieux lutter contre la fraude et les dépenses non conformes, avec :

- Plus de la moitié des décideurs du secteur des voyages et de la finance (55%) pensent que les outils d'intelligence artificielle peuvent aider à détecter la fraude.
- Plus de la moitié des décideurs du secteur des voyages et des finances (54 %) pensent que les outils d'intelligence artificielle peuvent simplifier leurs processus de conformité.
- Cependant, l'IA s'accompagne de préoccupations critiques quant aux conséquences involontaires pour les employés. Près de la moitié (49%) des décideurs craignent que les employés s'opposent à l'utilisation d'outils d'IA dans le processus de conformité, et 48% ont peur que l'IA rende leur travail superflu.

Écrit par le 4 avril 2025

**Le rapport 'Le coût caché de la fraude aux frais professionnels et de la non-conformité' est basé sur l'opinion de 2 500 employés ayant régulièrement voyagé pour affaires avant la pandémie, ainsi que de 750 décideurs financiers et 750 décideurs voyages en entreprise. L'enquête a été menée en France, en Allemagne, en Italie, au Benelux, dans les pays nordiques, en Espagne et au Royaume-Uni, par Opinium en septembre 2021.*